

# ÉLECTIONS 2014

**Le Dimanche 25 mai 2014  
de 08h00 à 20h00**

## DEUX SCRUTINS DISTINCTS A UN TOUR

### **CONSEILLERS CONSULAIRES**

**créés par la Loi n° 2013-659 du  
22/07/2013**

### **DEPUTÉS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPEEN**

**Vous pourrez VOTER  
Soit à l'URNE**

**A l'Ambassade de France à Manille**

**Soit par procuration (\*)**

A établir à l'ambassade ou à l'agence consulaire de Cebu

**Uniquement pour les élections des conseillers consulaires  
Vote possible par Internet**

(\*) POUR LES MODALITÉS DE VOTE VEUILLEZ PRENDRE  
L'ATTACHE DE LA SECTION CONSULAIRE

TEL (02) 857 69 26

ou

[admin-francais.manille-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:admin-francais.manille-amba@diplomatie.gouv.fr)

### **VOUS VOTEZ POUR ELIRE 3 CONSEILLERS CONSULAIRES**

**Ce sont vos représentants locaux,  
résidant aux Philippines, élus pour  
6 ans au suffrage universel direct.**

Les conseillers élus siègeront au sein  
de conseils consulaires. Ces conseils  
pourront être consultés sur toute  
question relative à la protection sociale  
à la scolarité et à la sécurité.

**Les conseillers consulaires feront  
également partie du collège  
électoral qui élira les 12 sénateurs  
représentant les Français résidant  
hors de France.**

### **VOUS VOTEZ POUR UNE DES LISTES FRANÇAISES DE LA CIRCONSCRIPTION ILE DE FRANCE**

**Les députés du Parlement  
européen représentent les  
citoyens des Etats membres de  
l'UE.**

Ils élaborent, amendent et votent des  
propositions législatives et des  
rapports d'initiative.

Ils sont aussi chargés d'examiner les  
propositions de directives et les  
règlements communautaires élaborés  
par la Commission et le Conseil de  
l'Union.